

*Date de dépôt : 6 février 2018*

## **Rapport**

**de la Commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de résolution de M<sup>mes</sup> et MM. Delphine Klopfenstein Broggin, François Lefort, Sarah Klopmann, Jean-Michel Bugnion, Frédérique Perler, Boris Calame, Yves de Matteis, Christina Meissner, Pierre Vanek, Mathias Buschbeck pour la protection des abeilles**

*Rapport de majorité de M. Francisco Valentin (page 1)*

*Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Delphine Klopfenstein Broggin (page 9)*

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de M. Francisco Valentin**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission de l'environnement et de l'agriculture s'est réunie extra-muros, le 29 septembre 2017, sous la présidence de M<sup>me</sup> Simone de Montmollin.

Le procès-verbal a été tenu par M<sup>me</sup> Virginie Moro, que la commission tient à remercier chaleureusement pour la qualité de son travail.

A participé à la séance : M<sup>me</sup> Karine Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe, DETA.

La présidente rappelle qu'il s'agit de la suite de la **M 2303**, qui a été précédemment longuement étudiée.

## **Présentation**

L'auteure mentionne que la potentielle nocivité des insecticides néonicotinoïdes, ces pesticides, sur les abeilles notamment a pu être observée.

Elle indique qu'elle a passé d'une motion à une résolution à Berne puisqu'il s'agit d'une résolution adressée à l'ensemble de l'agriculture suisse qui demande précisément que les conditions actuelles, les mesures définies dans le moratoire, soient considérées comme définitives.

Elle rappelle que l'état du moratoire apporte des éléments positifs sur la vie des abeilles. Elle mentionne que l'état de ce moratoire est provisoire et elle souhaite que cela devienne un état définitif par le biais de la résolution.

Elle constate que les mesures sont de limiter l'usage des 3 insecticides néonicotinoïdes, selon les propos du moratoire.

Elle constate qu'il s'agit des propos de cette résolution également. Elle indique ne pas rappeler les éléments généraux sur lesquels toute la commission est au clair.

Elle informe que ce texte pourrait également être déposé dans d'autres cantons avec une vision des cantons sur la Confédération.

Elle observe que c'est un texte qui avait été ouvert à signatures et qui demande le minimum de limitation en matière de pesticides.

*Fin de la présentation.*

## **Discussion**

Un député PLR informe avoir un problème de compétences à cet égard puisque Berne est en train de discuter actuellement de la question et il pense que la commission n'est pas dans son registre en déposant une résolution au niveau de Berne. Il pense que la résolution pourrait avoir du sens si la décision de Berne n'allait pas dans le sens souhaité. Il demande où en sont les travaux à Berne.

L'auteure répond que ce moratoire est en cours depuis 2013 et est reconduit à la fin de chaque année. Elle mentionne qu'il y a très peu d'informations sur l'ensemble des travaux faits en lien avec le moratoire. Elle indique que l'on sait par de nombreuses études que ces pesticides sont nocifs et elle souligne qu'il ne faut pas attendre et montrer à quel point Genève se préoccupe de cette question et lance un signal positif sur la limitation des pesticides.

Un député UDC informe que, s'il était à Berne et recevait une résolution comme ça, il ne serait pas très content car cela signifie qu'ils ne sont pas en mesure de prendre le problème en mains. Il souligne penser que le timing n'est pas bon.

Un député S indique que le timing est bon puisque les travaux sont en cours à Berne et que cela peut montrer qu'un canton se préoccupe également de ces questions. Il demande s'il y a une directive européenne à cet égard et comment cela se passe dans les pays européens des frontières. Il constate qu'il y a le moratoire aujourd'hui, mais il demande si par exemple en France ces pesticides peuvent être utilisés.

L'auteure répond que les moratoires sont limités au territoire et qu'ils ne s'appliquent effectivement pas en France, mais elle constate que cela a fait l'objet de discussions dans les pays voisins. Elle souligne que la commission européenne a proposé une interdiction de ces 3 produits de la famille des insecticides néonicotinoïdes. Elle constate qu'il existe également un moratoire européen et elle rappelle que cela fait l'objet d'une vraie discussion.

Une députée S observe que l'auteure a dit que cela pouvait être déposé dans d'autres cantons et elle demande si des contacts ont été pris.

L'auteure répond que les cantons du Jura et de Neuchâtel, cantons romands, sont très actifs pour la prévention des pesticides. Elle mentionne que cela n'est pas une question de défiance mais que cela permet de montrer la préoccupation de Genève.

Une députée S constate donc que c'est effectivement le bon timing. Elle indique que cela montre que la démarche est appuyée et que d'autres se préoccupent de la même question. Elle relève donc qu'à ses yeux la démarche est positive.

Un député EAG relève ne pas rejoindre l'idée que, sur le plan psychologique, Berne le prendrait mal, ni le fait qu'il y aurait un problème institutionnel. Il indique pour sa part souscrire au propos de la résolution.

Un député S indique être entre les deux positions, entre celle d'évoquer tout de suite ou celle d'attendre. Il constate qu'il y a une notion de temps entre l'adoption de la résolution par la commission, puis par celle par le Grand Conseil. Il indique donc avoir une interrogation à cet égard et il mentionne que, si la commission vote aujourd'hui, il faut être prêt à retirer le texte, le cas échéant lorsqu'il sera adopté par le Grand Conseil, si Berne s'est déjà prononcée. Il souligne que cela mérite donc encore une évaluation au moment du débat au Grand Conseil.

L'auteure relève que ce texte est là pour faire avancer les choses, mais elle constate que, si elles avançaient d'elles-mêmes, c'est tant mieux. Elle souligne que, au niveau européen, ils sont prêts à les supprimer complètement et elle mentionne donc que les réflexions sont déjà très avancées. Elle propose donc de se prononcer, quitte à retirer le texte si Berne se prononce en faveur d'un moratoire positif.

Un député PLR observe que Berne est en train de travailler. Il remarque être favorable à envoyer quelque chose à Berne pour autant qu'il s'agisse de quelque chose de nouveau. Il souligne que cela le dérange et mentionne que cela serait différent si Berne ne faisait rien, mais il constate que Berne est en train de travailler sur ce sujet.

L'auteur indique que cette discussion aurait pu avoir lieu au sein de la commission il y a une année.

Une députée PDC constate être sensible aux propos de la résolution, de même qu'aux travaux effectués au niveau européen, mais elle relève que son parti et elle-même seraient favorables à rejoindre le travail des autorités fédérales. Elle propose d'attendre de voir ce que Berne propose comme conclusions, bien qu'il soit clair que le texte pourrait être retiré. Elle demande des précisions sur les travaux déjà effectués.

La présidente rappelle que l'invite au Conseil fédéral demande de rendre définitives les mesures du moratoire limitant l'usage des trois insecticides de la classe chimique des *néonicotinoïdes* (*l'imidaclopride, la clothianidine, et la thiaméthoxame*).

Elle mentionne que ces trois substances sont aujourd'hui limitées et restreintes dans leur application mais ne sont pas complètement interdites car il n'y a pas de portée sur les insectes...

Elle souligne que le moratoire, ce qui est considéré comme une suspension des autorisations par les autorités fédérales, rappelle qu'il n'y a pas de limite dans le temps. Elle en fait la lecture.

Elle mentionne que les autorisations sont suspendues sans délai dans le temps, sauf si des études venaient prouver qu'il n'y avait pas de risques avec l'utilisation de ces produits. Elle constate donc qu'une partie de ce qui est demandé est déjà réalisé.

La présidente ajoute ensuite, en lien avec la notion de la nocivité, que la commission avait retenue, par le biais de la lettre que M. Charrière avait transmise : *il ne faut pas espérer que, même avec une interdiction globale, la santé des abeilles serait améliorée puisque cela est une problématique multifactorielle.*

Elle souligne qu'il faut donc être prudent dans le lien de causalité, bien qu'elle ne sous-estime pas la question.

La présidente relève encore que prendre l'exemple des pays européens est bien, car un débat a effectivement lieu à Bruxelles en ce moment, mais elle rappelle toutefois que la situation dans les pays qui entourent la Suisse est totalement différente de la situation suisse.

Elle souligne que les possibilités d'intervention sur les cultures sont différentes notamment en raison de la taille des terrains. Elle constate qu'il faut rendre hommage aux agriculteurs suisses et aux autorités fédérales.

La présidente informe qu'elle serait d'avis de ne pas en rajouter une couche puisque la résolution demande des choses déjà réalisées sur le plan fédéral.

L'auteure mentionne que les demandes émanent notamment de propos d'agriculteurs qui indiquent que les mesures imposées par le moratoire aujourd'hui sont jouables.

Elle souligne donc que la demande est de rendre ces mesures définitives afin que le dossier soit clos.

Elle ajoute qu'il y a la question des abeilles et de la nocivité du produit mais également la question de la protection de l'environnement de manière plus générale, puisque ces produits polluent grandement, ce qui ne peut pas être rayé des débats.

Elle relève enfin que la Suisse est effectivement plus petite que la France ou la Belgique, mais elle souligne que la Suisse peut être exemplaire et être pilote sur de nombreux sujets, tels que l'agriculture bio. Elle souligne donc le potentiel de la Suisse pour être projet pilote.

Un député S remarque qu'il faut saluer le travail des agriculteurs, mais il souligne que la résolution va dans le sens du soutien à l'agriculture et au travail des autorités fédérales. Il souligne que l'idée de cette résolution est de donner un signal politique par l'ensemble du Grand Conseil du canton encourageant les travaux fédéraux et incitant à maintenir cette décision définitivement. Il invite la commission à voter cette résolution et rappelle qu'avec l'unanimité, sans rapport de minorité, cela peut aller relativement vite au Grand Conseil.

La présidente rappelle que la résolution concerne uniquement trois substances de la famille des insecticides néonicotinoïdes.

*Fin des discussions.*

**La présidente met aux voix la R 831 :****Pour : 5** (3 S, 1 Ve, 1 EAG)**Contre : 8** (4 PLR, 2 UDC, 1 MCG, 1 PDC)**Abstention : –****La R 831 est refusée par la commission.****Conclusion**

Comme évoqué en préambule par la présidente de commission, cette résolution se fait la suite immédiate et, avec redondance, de la motion M 2303, qui elle avait été longuement débattue, avec de nombreuses auditions des milieux professionnels concernés.

Ne remettant d'aucune manière en cause la toxicité de certains produits, il a clairement été démontré que nos agriculteurs, dans leur globalité, sont sensibilisés à cette problématique et que l'utilisation des produits cités se fait en bonne intelligence et avec parcimonie. Ceci sans oublier les producteurs bio qui cherchent sans cesse des produits organiques.

Pour des questions de rationalisation du travail, ces produits sont, actuellement, garants d'une production à des prix qui se veulent concurrentiels, autant que faire se peut !

L'utilisation avant floraison préserve les polinisateurs de contact et, de la bouche même des apiculteurs, les produits incriminés ne sont pas, en Suisse et surtout à Genève, la cause première de mortalité des abeilles.

Dans leur volonté d'exemplarité aveugle, les initiants de ce genre de motion ou résolution, ne se rendent pas compte que c'est la mort annoncée de nos domaines agricoles qui, jour après jour, se surpassent pour livrer des produits de qualité, avec des prix abordables pour la majorité des résidents de notre canton. Nos maraîchers luttent contre une concurrence toujours plus rude et de qualité bien moindre, mais qui affiche des prix imbattables. Malheureusement, le porte-monnaie est, pour beaucoup, le dernier argument du choix des produits.

Pour ces raisons, OUI, il faut absolument préserver les abeilles, mais en aucun cas les mettre en concurrence avec nos agriculteurs qui méritent largement notre confiance et notre soutien.

La majorité de la Commission de l'environnement et de l'agriculture vous invite à rejeter cette motion et à observer très attentivement l'aboutissement des travaux sur le moratoire du Conseil fédéral.

*« Le point n'en put être éclairci  
De grâce, à quoi bon tout ceci ?  
Dit une Abeille fort prudente. »*

*Jean de la Fontaine*

Merci de votre attention.

## **Proposition de résolution (831-A)**

### **pour la protection des abeilles**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la menace importante que constituent les insecticides néonicotinoïdes pour la santé des insectes pollinisateurs, dont les abeilles domestiques, les abeilles sauvages et les bourdons ;
- la menace importante qu'ils font également planer sur l'environnement et l'être humain, un tiers de l'alimentation dépendant des insectes pollinisateurs, dont les abeilles domestiques, les abeilles sauvages et les bourdons ;
- le moratoire fixé par le Conseil fédéral limitant l'usage de trois insecticides de la classe chimique des néonicotinoïdes particulièrement nocifs : l'imidaclopride, la clothianidine, et la thiaméthoxame ;
- l'augmentation inquiétante de l'usage général des pesticides à travers le temps (2000 tonnes en Suisse chaque année<sup>1</sup>),

invite le Conseil fédéral

à rendre définitives les mesures du moratoire limitant l'usage des trois insecticides de la classe chimique des néonicotinoïdes (l'imidaclopride, la clothianidine, et la thiaméthoxame),

invite le Conseil d'Etat

à soutenir cette initiative cantonale.

---

<sup>1</sup> [http://www.bio-suisse.ch/media/Ueberuns/Politik/2016-05-24\\_pestizid\\_reduktionsplan\\_lang\\_fr.pdf](http://www.bio-suisse.ch/media/Ueberuns/Politik/2016-05-24_pestizid_reduktionsplan_lang_fr.pdf)

*Date de dépôt : 7 novembre 2017*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M<sup>me</sup> Delphine Klopfenstein Brogгинi**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Parfois surnommés les tueurs d'abeilles, les néonicotinoïdes sont une classe d'insecticides neurotoxiques agissant sur le système nerveux central des insectes, comme les abeilles et les autres pollinisateurs. Ils agissent à des doses très faibles contractées de manière répétitive sur le système nerveux central des insectes et des abeilles en particulier. Les abeilles ne meurent pas sur-le-champ, mais la répétition d'exposition aux néonicotinoïdes va altérer leur sens de l'orientation, leur faculté d'apprentissage et la fécondité des reines. La faible biodégradabilité du produit, son effet toxique persistant et sa diffusion dans la nature posent par ailleurs d'importants problèmes environnementaux, se manifestant jusqu'à 20 ans après utilisation.

### **Un danger majeur pour les abeilles**

L'effet extrêmement néfaste des néonicotinoïdes sur les abeilles a été prouvé à maintes reprises : des chercheurs de l'Institut de la santé de l'abeille de l'Université de Berne, d'Agroscope et du département de biologie de l'Université d'Acadie (Canada) ont démontré que les néonicotinoïdes nuisent directement à la santé des reines d'abeilles domestiques. Les reines sont non seulement responsables de la cohésion de la colonie mais aussi de la ponte. Leur fragilisation porte donc atteinte à l'ensemble de la colonie. Les apiculteurs et apicultrices sont de leur côté également unanimes à dénoncer la nocivité de ces pesticides, qui joueraient un rôle dans l'effondrement de colonies d'abeilles.

### **L'environnement et la santé des êtres humains également atteints**

Ces produits toxiques impactent par ailleurs fortement l'environnement : par leur caractéristique de solubilité dans l'eau, les néonicotinoïdes se retrouvent par lessivage des sols également dans nos eaux de surfaces et nos nappes phréatiques, provoquant le dépassement des seuils tolérés. Les résidus

toxiques atteignent de nombreuses denrées alimentaires et menacent donc directement la santé de l'être humain.

### **Des pesticides en abondance**

D'après le rapport *Vision Agriculture*, l'utilisation de pesticides pourrait, de manière générale, être largement réduite : « En tirant parti des possibilités facilement et économiquement réalisables, tout en garantissant un niveau de production durable, l'utilisation de pesticides pourrait être réduite à court terme d'au moins 40-50% dans l'agriculture suisse (par rapport à l'intensité de traitement, c'est-à-dire la surface traitée par an avec des pesticides de la même catégorie de toxicité). » (<http://www.visionagriculture.ch/index.html>, rapport réalisé par de nombreux experts et publié en mai 2016).

### **Contexte politique et état de la situation**

En 2013, suite à une publication de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui mettait en évidence la toxicité de ces insecticides sur les abeilles et bourdons, l'Union européenne, suivie de la Suisse, a décrété un moratoire sur l'utilisation de trois substances actives de la classe chimique des néonicotinoïdes (imidaclopride, clothianidine, thiametoxame).

Sous l'effet du moratoire, l'utilisation de ces trois substances toxiques est aujourd'hui limitée. Précisément, il est désormais interdit d'utiliser ces produits en traitement de semences dont la fleur est attractive pour les abeilles (colza, maïs, tournesol) ainsi que de traiter par sprayage avant et pendant la période de floraison.

Ces mesures, qui ne sont toutefois pas radicales, permettent déjà de diminuer les expositions potentielles des abeilles, sans causer de torts directs aux agriculteurs et agricultrices. Ces mesures sont essentielles pour la protection de notre environnement : les rendre aujourd'hui pérennes et définitives serait un pas dans la bonne direction pour la sauvegarde de nos abeilles.

Loin d'être défiante, Genève peut montrer l'exemple et apporter à Berne ses préoccupations, soit celles de respecter et soutenir les agriculteurs et agricultrices tout en limitant de manière pérenne l'usage de certains pesticides. **La mesure est légère, n'impacte pas le monde agricole et protège sans conteste les abeilles et l'environnement.**

La minorité, vous invite, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à vous engager en faveur des abeilles et de notre environnement, et à soutenir la présente résolution.